

Convention de Partenariat

Entre :

InSite, association loi 1901, qui a comme objectif de participer au développement des territoires ruraux, dont le numéro de SIRET est 84143382400015, dont le siège social est Tour de Termes, 32400, Termes-d'Armagnac, représentée par Manon RIEDINGER sa créatrice d'engagement.

D'une part,

Et

La Communauté de communes Sauer-Pechelbronn, SIRET 2000 130 50 000 14, Siège 1 rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach, représentée par son président Roger ISEL, dûment autorisé par délibération n°...

L'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn, SIRET 42 187 1989 00024, siège 2 route de Woerth 67520 Merkwiller-Pechelbronn, représenté par son président Stéphane WERNERT

D'autre part

La Communauté de communes Sauer Pechelbronn, l'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn et InSite sont ci-après dénommés collectivement "Parties" et individuellement d'une part la « CCSP » et d'autres part « l'association ».

Préambule :

InSite est une association qui a pour but de participer au développement local des mondes ruraux, en accompagnant les acteurs du territoire et en proposant l'accueil de jeunes volontaires en Service Civique pour une durée de 6 mois. Ces volontaires vivent pendant la durée de leur mission dans la commune d'accueil, et se mettent au service des dynamiques locales pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic commun. Le travail collectif et en partenariat est au cœur du projet associatif d'InSite, qui n'agit jamais seul sur un territoire.

La Communauté de communes Sauer Pechelbronn est une intercommunalité de l'Alsace du Nord au sein de la Communauté Européenne d'Alsace et de la région Grand Est. Elle compte plus de 18 000 habitants et 24 communes.

Elle assure la gestion en régie directe de la Maison Rurale de l'Outre Forêt à Kutzenhausen. La Maison Rurale de l'Outre-Forêt est un ancien corps de ferme, aujourd'hui centre d'interprétation du patrimoine : un lieu vivant de découvertes du patrimoine alsacien et de ses arts et traditions populaires. Les diverses collections présentées, illustrations de la ruralité dans la première moitié du 20ème siècle, ainsi que les animations, ateliers et expositions qui complètent la visite du site, invitent petits et grands à embrasser les multiples facettes de l'art de vivre régional.

L'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn a pour but de conserver le souvenir de 500 ans d'histoire du pétrole en Alsace du Nord, rechercher, étudier, enrichir et faire connaître tout ce qui se rapporte à l'histoire du pétrole et des énergies de la terre en règle générale, plus particulièrement en France et tout spécialement à l'histoire de l'activité pétrolière en Alsace, dont Pechelbronn a été le berceau.

Dans ce cadre, les trois parties ont choisi de travailler ensemble pour agir sur le développement local en accueillant des jeunes en Service Civique.

Les Parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention.

Le présent préambule fait partie intégrante de la Convention.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre InSite, L'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn, et la Communauté de communes Sauer Pechelbronn, au titre de gestionnaire de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt.

La convention régit les modalités de collaborations en les trois partenaires, et vient renforcer le souhait des responsables de la CCSP et de l'association de développer les actions communes et la mutualisation entre les deux sites-musées.

En signant la présente convention, l'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn, et la Communauté de communes Sauer Pechelbronn adhèrent à l'association InSite.

Article 2 - Engagement de la CCSP et de l'association

L'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn et la Communauté de communes Sauer Pechelbronn s'engagent à :

- Accompagner les volontaires en Service Civique en mission dans le cadre du partenariat
- Utiliser les outils numériques mis à disposition (Extranet, Drive et Slack) pour communiquer avec l'équipe InSite et faire le suivi de projet
- Utiliser les outils mis à disposition par InSite pour manager les volontaires accueillis
- Fournir un hébergement gratuit aux volontaires en Service Civique
- Suivre les formations proposées par InSite pour accompagner au mieux les volontaires
- Respecter le cadre et les valeurs du Service Civique dans l'accompagnement et le management des volontaires
- Communiquer sur le partenariat avec InSite sur ses supports papiers et numériques
- Contribuer à l'espace "ressources et initiatives" sur le site Internet d'InSite

- Participer à la démarche de mesure d'impact d'InSite

Article 3 - Engagements d'InSite

InSite s'engage à :

- Produire un diagnostic et un état des besoins de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt et de l'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn à travers une mobilisation des habitants et des locaux, une réflexion sur la mise en place de projets communs à la MROF et la participation au quotidien des 2 structures.
- Mettre à disposition de ces structures, 2 volontaires en Service Civique. Ces volontaires sont : Tiffaine Molter et une seconde personne en cours de recrutement. Ces deux volontaires seront amenés à intervenir sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, voire au-delà, selon missions.
- Accompagner, former et conseiller les référents des volontaires dans leur mission, en facilitant les échanges, mettant à disposition des outils numériques, et si besoin en effectuant des médiations
- Donner accès aux référents volontaires à tous les outils nécessaires pour le bon déroulé des projets.
- Mettre en relation l'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn et la Communauté de communes Sauer Pechelbronn avec d'autres porteurs de projets, si nécessaire, pour créer des synergies et permettre des inspirations.

- Valoriser sur son site Internet et ses outils de communication la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn et l'Association des amis du musée du pétrole de Pechelbronn et leurs actions en faveur des dynamiques territoriales
- Produire à la fin des missions un bilan détaillé et une évaluation des projets
- Former les volontaires en partenariat avec les partenaires départementaux

Article 4 - Engagements communs

Ensemble, les Parties s'engagent à :

- Accompagner les volontaires en Service Civique, pour qu'ils puissent aller au bout de leurs missions, et élaborer leurs projets d'avenir.
- Œuvrer ensemble pour le développement local de ce territoire rural

Article 5 - Conditions Financières

Cette convention n'implique pas d'échanges financiers entre les Parties.

Article 6 - Entrée en vigueur et durée

La convention entre en vigueur au jour du démarrage de la mission de service civique pour une durée de 6 mois et prendra fin de plein droit à la fin de cette période.

Article 7 - Responsabilité - Assurance

- Les volontaires en Service Civique sont sous la responsabilité d'InSite
- Les Parties déclarent avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance garantissant leur responsabilité civile pour les activités exercées dans le cadre de la convention.
- Chaque partie s'engage à utiliser les coordonnées des membres de l'autre partie uniquement dans le cadre des activités communes ou opérations relevant des articles 2 ; 3 et 4

Article 8 - Résiliation – Litiges

- En cas de différend, les Parties conviennent d'engager une concertation afin de déterminer et d'acter un compromis.

Si la concertation ne permet pas d'arriver à un compromis, les Parties feront appel à un arbitre ou un médiateur désigné d'un commun accord. Les frais seront avancés et répartis entre les parties.

Dans le cas d'un désaccord, tout litige, toute interprétation de la présente convention sera soumise au tribunal compétent

- En cas de non-respect par les parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle –ci pourra être résiliée de plein droit par la partie la plus diligente à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée sans réponse.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Fait en deux exemplaires originaux, à

le

Pour InSite
La Créatrice d'Engagement
Manon Riedinger

Pour la Communauté de
communes Sauer
Pechelbronn
Roger ISEL
Président

Pour l'association des
Amis du musée de
Pechelbronn
Stéphane WERNERT
Président